

INFORMATION

En raison de la tenue de notre foire d'automne du 2 octobre 2024, la circulation et le stationnement au centre-ville de Cernay, connaîtront les perturbations suivantes :

Lieux	Stationnement interdit de 06h00 à 20h00 	Circulation interdite de 06h00 à 20h00 
Rue Poincaré (tronçon entre la Rue de Thann et la Rue Risler)	X	X
Rue du Maréchal Foch (tronçon entre la Rue Poincaré et la Rue Traversière)	X	X
Rue Traversière	X	X
Rue de Thann (tronçon entre la Rue du Vieil-Armand et la Rue du Paradis)	X	X
Rue Clémenceau	X	X
Place de la Victoire (la moitié de la place en partant de la Rue Poincaré)	X	X
Rue du Vieil-Armand (tronçon entre la Rue Clémenceau et la sortie de parking Cour de Ferrette)		X
Rue de l'Hôpital		X
Rue de l'Eglise		X
Rue Ingold		X
Rue du Maréchal Foch (tronçon entre la Rue Traversière et la Rue Schaffhauser)		X
Rue de l'Ancienne Cure		X
Rue de Thann (tronçon entre la Rue du Paradis et la Rue du Repos)		X
Passage René Kuder		X
Rue de l'Ancien Hôpital		X
Rue Sainte Odile		X
Rue de la Mare		X
Rue du Fossé		X
Rue Haffner (tronçon entre la Rue du Fossé et la Rue du Vieil-Armand)		X
Rue de la Synagogue		X
Rue Poincaré (Allée derrière le monument)		X

Prenez vos dispositions, car tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant, verbalisé à 35 euros et mis en fourrière aux frais du contrevenant, conformément à l'article R 417-10 du Code de la Route.

Police Municipale de Cernay – 34 Rue Poincaré – 68700 CERNAY – 03 89 75 40 11

ATTENTION

**ACCÈS AU CENTRE-VILLE INTERDIT
À TOUS LES VÉHICULES jusqu'à 20 h 00
Merci de votre compréhension**

